

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-53/SG/CD pris en Conseil de Gouvernement.

n° 72-53/SG/CD

Ministère
MINISTÈRE DE FINANCE

Date de publication
11 janvier 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro
25 janvier 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 234/7° L du 31 décembre 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.